



AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET (31600)
2. **ENTITE ADJUDICATRICE du MARCHE** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** : MAITRISE d'ŒUVRE pour TRAVAUX d'EXTENSION de la CAPACITE de TRAITEMENT de la STATION d'EPURATION d'ESTANTENS (31600 MURET) portée de 600 à 900 EH.
4. **PROCÉDURE DE PASSATION** : PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE (ART 146 CMP) MAPA 2012/037 P
5. **Critères de Sélection des Candidatures et d'Attribution du Marché (voir R.C)** :

CANDIDATURE :

- Régularité de la situation Administrative, juridique, fiscale et sociale,
- Moyens humains – capacité technique & financière,
- Titres – qualifications ou équivalents et compétences & expériences professionnelles
- Attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité.

OFFRES :

- 60 % : Prix des Prestations
 - 40 % : Valeur Technique
 - Compétences & Moyens mis en œuvre - Méthodologie et Délais
6. **Retrait du Dossier de Consultation :**
 - ➔ **Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>**
(en cas de difficulté n'hésitez pas à appeler le 08 25 00 13 26)
 - ➔ **Accès possible par site internet Ville : www.mairie-muret.fr ⇒ Vie Municipale et démocratie participative ⇒ Marchés Publics**
 7. **Dépôt de la réponse : voir RC**
 - ➔ Monsieur le Maire – Service des Marchés Publics 2^{ème} étage HOTEL de VILLE - 27, rue Castelvielh – BP 60207 - 31605 MURET CEDEX
 8. **Caractéristiques du Projet :**

Travaux d'extension de la capacité de la station d'épuration d'Estantens à 900 EH :

 - construction d'une file de traitement en parallèle de la filière existante pour une capacité de 300 EH supplémentaires
 9. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques :** Si groupement, il sera solidaire.
 10. **Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
 11. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT :** Financement sur Budget Assainissement de la Ville– Section Investissement - (fonds propres) - règlement par mandat administratif : 30 jours.
 12. **Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.
 13. **Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**
 - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
 - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
 - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
 - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
 14. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :** Mardi 31 juillet 2012 - 10 H.
 15. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION :** Jeudi 14 juin 2012.